

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :  
Le Sénat a passé les Bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Canada* pour la fabrication du papier."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Chars et de manufacture du *Canada*."

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre, au Bill intitulé : " Acte concernant la Prison Centrale de la Province d'*Ontario*," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Terres de Prêt de *Glasgow*, (responsabilité limitée)," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'assurances du *Canada*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour accorder certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le Bill intitulé : " Acte pour permettre à la Compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet de bons qui représentent sa dette " avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du *Canada*," lesquels sont lus comme suit :

Page 2, ligne 18, retranchez tous les mots depuis " Syndics " jusqu'à " tout " dans la ligne 26.

Page 3, ligne 29, après " Syndics " insérez : " aucun membre de la dite Corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la Compagnie."

Page 5, ligne 18, retranchez " chaque " et à sa place insérez : " un intérêt n'excédant pas six par cent, sera payé annuellement aux porteurs de certificats de profits non rentrés, sur le revenu ou intérêt que retirera la Compagnie du placement des profits; et toutes les."

Page 5, ligne 45, retranchez tous les mots depuis " voulue " jusqu'à " tous " dans la 47e ligne.

Page 5, ligne 48, après " meubles," insérez : " et ils pourront être transférés par endossement au long, sauf toutefois les règles, quant à la note de ces certificats, que pourra établir le bureau des syndics."

Page 6, ligne 20, après " année " insérez : " le montant net et pour le rachat de certificats de profits non rentrés."

#### *Dans le Préambule du Bill.*

Dans le préambule du Bill, ligne 3, retranchez depuis " pétition " jusqu'à " d'assurance," dans la ligne 4, et insérez : " l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

*Ordonné*, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

La Chambre procède à prendre en considération l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne des Terres et de Prêt de *Glasgow*, (responsabilité limitée)," lequel est lu comme suit :

Page 3; ligne dernière, après " lui même," insérez la Clause A.

#### *Clause A.*

" La compagnie transmettra chaque année, au bureau du ministre des finances, un état en double, vérifié sous le serment du président, secrétaire ou gérant de la Compagnie, ou de quelque personne qui aura la connaissance des faits, indiquant le montant du capital ou du capital augmenté de la dite compagnie, qui aura été autorisé ou déterminé par les dispositions